



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 65 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Promotion et protection des droits de l'enfant : suite
donnée aux textes issus de la session extraordinaire
consacrée aux enfants**

Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément aux résolutions 58/157 et 58/282 de l'Assemblée générale, dans lesquelles les États Membres ont prié le Secrétaire général de continuer à faire rapport à l'Assemblée générale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui sont énoncés dans le document final de la session intitulé « Un monde digne des enfants » (S-27/2). Il donne un aperçu des progrès accomplis et des difficultés rencontrées à cet égard et présente les mesures à prendre pour réaliser de nouvelles avancées, et notamment pour servir les intérêts des enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés.

Dans le rapport, il est précisé que, à moins de tenir les engagements pris, il sera très difficile de répondre aux aspirations énoncées dans la Déclaration du Millénaire et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et au-delà.

* A/66/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants	4
A. Planifier pour les enfants	4
B. Promouvoir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant	4
C. Coopération et mobilisation des ressources pour les enfants.	6
D. Suivi des progrès.	6
E. Participation et expression des enfants	7
III. Progrès accomplis dans les quatre grands domaines du Plan d'action « Un monde digne des enfants »	8
A. Promouvoir une existence saine.	8
B. Offrir une éducation de qualité	11
C. Protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence	13
D. Lutte contre le VIH/sida.	18
IV. La voie à suivre	20

I. Introduction

1. Au cours des 10 dernières années, la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement ont donné naissance à des engagements et des partenariats inédits, qui ont été réaffirmés lors de sommets et réunions ultérieurs et dont l'objet est de faire progresser la protection des droits de l'enfant. Une séance plénière commémorative de haut niveau consacrée aux engagements énoncés dans « Un monde digne des enfants » (S-27/2) s'est tenue en 2007 afin d'examiner les résultats obtenus et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action. Dans la résolution 65/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », les États Membres se sont de nouveau engagés à accélérer les progrès en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Le présent rapport fait suite aux précédents rapports¹ et fait le bilan des progrès accomplis dans la concrétisation des objectifs énoncés dans « Un monde digne des enfants », dont un bon nombre reprennent ceux de la Déclaration du Millénaire et ceux des objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Par rapport à l'an 2000, l'année où la Déclaration du Millénaire a été adoptée, le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui meurent chaque année de causes évitables a diminué de 2,1 millions. Le nombre d'enfants d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisés a baissé de 39 millions de 1999 à 2008. Cela étant, il y a encore chaque année 8,1 millions de décès d'enfant de moins de 5 ans et plus de 350 000 décès liés à la maternité; près de 67 millions d'enfants ne vont toujours pas à l'école; et, dans les pays en développement, 195 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance, ce qui risque de compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des millions d'enfants continuent de subir les conséquences douloureuses des conflits, comme la perte de parents ou les déplacements soudains ou forcés. Selon les estimations, plus de 1 000 bébés naissent encore chaque jour avec le VIH et près de 5 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivent avec le VIH. Plus de 200 millions d'enfants de moins de 5 ans ne sont pas enregistrés à l'état civil.

4. La crise économique mondiale de 2008-2009 et l'instabilité des prix des produits alimentaires et des combustibles ont révélé l'interdépendance économique des pays et la nécessité de renforcer les politiques de développement aux niveaux national et mondial pour protéger les droits des enfants, surtout ceux des familles les plus pauvres. Dans beaucoup de pays, la réalisation durable des objectifs du Millénaire pour le développement a été entravée par le manque de capacités, l'instabilité financière et l'endettement croissant, qui sont souvent liés à une aggravation des disparités entre les sociétés et au sein de chaque société.

5. La diminution des investissements sociaux, qui vient s'ajouter aux difficultés de longue date telles que l'exclusion sociale des peuples autochtones et des groupes minoritaires défavorisés, des enfants handicapés et des filles, ainsi que les effets des migrations, l'expansion urbaine rapide et l'instabilité climatique rendent la mise en œuvre d'« Un monde digne des enfants » plus difficile.

¹ Des rapports annuels sur les progrès réalisés ont été présentés à l'Assemblée générale depuis la cinquante-huitième session (A/58/333, A/59/274, A/60/207, A/61/270, A/62/259, A/63/308, A/64/285 et A/65/226).

II. Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

A. Planifier pour les enfants

6. En 2010, pas moins de 81 pays ont effectué une étude ou une analyse importante de la situation des droits des enfants et des femmes. Six nouveaux pays ont adhéré à l'Initiative mondiale sur la pauvreté et les disparités chez les enfants dirigée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ce qui porte le nombre de participants à 52. Les analyses de situation sont de plus en plus concentrées sur l'identification des enfants et des femmes les plus vulnérables et défavorisés, l'objectif étant de promouvoir la mise en place de stratégies axées sur l'équité pour mieux leur venir en aide. Les conclusions de ces analyses sont utilisées pour renforcer les politiques visant à protéger et promouvoir les droits de l'enfant.

7. En 2011, l'UNICEF a publié un rapport intitulé *La situation des enfants dans le monde : l'adolescence – l'âge de tous les possibles*, dans lequel il a souligné qu'il importe d'investir dans les adolescents pour rompre les cycles de la pauvreté et de l'iniquité. Sachant que le monde est en proie à une incertitude croissante et que les changements climatiques, l'urbanisation, la récession économique et l'aggravation du chômage constituent des défis sans précédent, le rapport de l'UNICEF met en avant la nécessité d'apporter un soutien adéquat aux adolescents pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel.

8. L'appui à la protection des plus vulnérables dans chaque pays est considéré comme une priorité urgente. Il est indispensable de continuer à promouvoir la création d'emplois, de maintenir les services de base et de renforcer la protection sociale afin de consolider et généraliser la reprise économique et d'assurer le bien-être de tous.

B. Promouvoir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant

9. En mai 2010, le Secrétaire général, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres partenaires ont lancé une campagne mondiale pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre universelles des protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant d'ici à 2012. Cette campagne vise à faire prendre conscience de l'importance des mécanismes de protection contre la violence, ainsi que du respect et de l'application effective des normes internationales. Depuis le lancement de la campagne, 8 nouveaux pays ont ratifié le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ou y ont adhéré, et 1 pays l'a signé, ce qui porte le nombre total d'États parties à 145 et le nombre total d'États

signataires à 118. En 2010, sept nouveaux pays ont ratifié le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés².

10. Le premier stage régional de formation de formateurs utilisant le Manuel de formation sur la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, sexuelle ou autres formes a été organisé à titre expérimental en 2010, avec l'aide de l'UNICEF et de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

11. Pour attirer davantage l'attention internationale sur le problème de la violence sexuelle, un appui a été fourni au Conseil des droits de l'homme pour l'organisation de la journée de débat général et l'adoption de la résolution sur la violence sexuelle à l'égard des enfants (résolution 13/20). Comme suite à ce débat thématique, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants et la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants ont présenté au Conseil un rapport commun (A/HRC/16/56), dans lequel elles ont demandé que soient créés dans chaque pays des services de conseil accessibles, sûrs et respectueux de la sensibilité des enfants et des mécanismes de dépôt de plaintes pour permettre aux enfants de signaler les actes de violence dont ils ont été victimes. Des connaissances techniques sur les normes sociales et la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes ont été communiquées au Comité des droits de l'enfant et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour leur permettre d'élaborer l'observation générale commune relative à ces pratiques.

12. Le renforcement des partenariats s'est poursuivi. En 2010, le champ de l'initiative « Ensemble pour les filles », un partenariat multilatéral innovant établi en 2009 pour mettre fin à la violence sexuelle contre les filles en Afrique et en Asie de l'Est, a été élargi pour axer l'initiative sur la collecte de données, la coordination des activités et la sensibilisation à la prévention de la violence à l'égard des enfants, en particulier la violence sexuelle. Ces efforts ont dynamisé l'action au niveau local et ont permis d'éveiller l'intérêt et de mobiliser l'appui des partenaires mondiaux. Un manuel sur l'étude de l'impact sur les droits des enfants et sur les enfants a été publié à l'intention des entreprises et une consultation a été tenue avec les parties prenantes. L'Équipe spéciale des Nations Unies pour les adolescentes s'emploie à faire adopter des politiques et des programmes complets en faveur des adolescentes, notamment des plus marginalisées. L'UNICEF a continué de coopérer étroitement avec la Conférence de La Haye de droit international privé sur quatre des conventions de la Conférence qui portent sur les enfants. Des informations techniques ont été fournies à la Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants, et des activités de suivi et d'appui ont été entreprises pour aider les pays à appliquer les recommandations contenues dans la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016.

13. Il est indispensable de promouvoir l'accès des enfants des pays les plus pauvres et des catégories les plus défavorisées de la population aux services de base si l'on veut qu'ils jouissent de tous leurs droits. La généralisation de l'accès aux services nécessite une gamme de mesures complexes, qui consistent notamment à transposer à une plus large échelle des interventions qui auront été auparavant testées et à

² Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2171, n° 27531. Les Protocoles facultatifs ont été adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/263, annexe I (l'implication d'enfants dans les conflits armés) et annexe II (la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants).

surmonter les obstacles comportementaux, institutionnels et environnementaux qui entravent la prestation des services. Pour cela, il est indispensable de bien comprendre les difficultés liées à la prestation des services de base aux enfants et les obstacles qui empêchent les familles d'y avoir accès. Les initiatives entreprises dans ce domaine devront être plus cohérentes et mieux harmonisées.

C. Coopération et mobilisation des ressources pour les enfants

14. En 2010, grâce à une coopération renforcée avec les donateurs, la mobilisation des ressources pour les enfants en situation d'urgence s'est faite de façon plus coordonnée. De nouveaux donateurs ont fourni des ressources financières destinées à améliorer les capacités d'intervention humanitaire. Les nouveaux mécanismes incorporés dans les accords de financement, tels que les accords pluriannuels et les accords thématiques qui tiennent compte du cycle de programme des pays, ont rendu le financement des programmes plus flexible et plus prévisible.

15. Selon le rapport de 2010 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'aide fournie par les membres du Comité d'aide au développement a atteint près de 120 milliards de dollars en 2009, ce qui représente une augmentation de moins de 1 % en termes réels. Toutefois, la part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut des donateurs n'était que de 0,31 %, ce qui est bien en deçà de l'objectif de 0,7 %, que seuls cinq pays ont atteint et dépassé. Les envois de fonds sont devenus une source croissante de revenus pour beaucoup de pays en développement et ont atteint environ 336 milliards de dollars en 2008. Dans le contexte actuel de crise, les envois de fonds se sont révélés plus constants que les flux de capitaux privés. Les partenariats avec les fondations, les organisations non gouvernementales et les programmes mondiaux se sont encore renforcés en 2010, ce qui a permis de mobiliser des ressources supplémentaires pour les enfants du monde entier. Au nombre des principaux bailleurs de fonds, il y avait Rotary International, la Fondation Bill et Melinda Gates et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

16. Dans le contexte de la crise financière, l'attention mondiale se porte de plus en plus sur les principaux secteurs d'investissement comme l'infrastructure et l'agriculture. Si le niveau général des ressources destinées aux investissements ne semble pas avoir baissé, celles destinées aux investissements pour les enfants demeurent très insuffisantes dans la plupart des pays. Cela pourrait compromettre le financement futur des services sociaux de base, qui sont indispensables au bien-être des enfants.

D. Suivi des progrès

17. Les bases de données mondiales sur les enfants et les femmes ont été actualisées tout au long de 2010. Les données issues d'enquêtes nationales sur les ménages et d'autres sources ont été analysées et ventilées par sexe, revenu et localité, de manière à mieux comprendre les inégalités. L'Organisation des Nations Unies a consacré une bonne partie de ses efforts à l'harmonisation des travaux sur les données entre les partenaires, notamment au moyen de la prise en compte par tous des nouvelles méthodes, la normalisation des indicateurs ainsi que des outils de

suivi, le renforcement des capacités nationales en matière de statistique et l'élaboration d'estimations conjointes.

18. Près de 200 enquêtes en grappes à indicateurs multiples ont été menées dans le monde dans le cadre des trois premières séries d'enquêtes (1995, 2000, 2005-2006). La quatrième série a été effectuée en 2009-2011, avec des indicateurs plus variés. Les résultats de ces enquêtes ont commencé à être établis en 2010.

19. La base de données DevInfo du Groupe des Nations Unies pour le développement a été adoptée dans le monde entier pour organiser, afficher et analyser des données normalisées relatives au développement humain. En 2010, elle avait déjà donné lieu à plus de 120 adaptations. Plus de 1 000 spécialistes des nombreux pays de programme ont été formés pour aider à la création de répertoires nationaux de données sur le développement humain, notamment d'une large gamme d'indicateurs relatifs aux enfants.

20. En 2010, l'UNICEF a publié une étude intitulée « Réduire les écarts pour atteindre les objectifs », qui démontre de manière indiscutable qu'une stratégie axée sur l'équité permettrait à la communauté mondiale d'atteindre plus rapidement et au moindre coût les objectifs du Millénaire pour le développement 4 et 5. Selon l'étude, cette stratégie pourrait permettre d'éviter des millions de décès liés à la maternité et de décès d'enfant d'ici à 2015.

E. Participation et expression des enfants

21. La participation des enfants à la réalisation des droits de l'enfant et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement s'est renforcée. Quelques pays ont mis en place un comité permanent de parlementaires sur les droits de l'enfant qui se réunit régulièrement avec les enfants des deux sexes. Beaucoup de pays ont signalé des initiatives médiatiques lancées par les enfants et l'utilisation de l'informatique pour faciliter la participation des enfants. Un nombre croissant d'enquêtes et de sondages sur les jeunes ont été effectués afin de mieux comprendre les vues et opinions des jeunes sur la société dans laquelle ils vivent. Des efforts particuliers ont été faits pour renforcer la participation des enfants qui sont souvent marginalisés, comme les adolescentes, les enfants handicapés et les enfants autochtones.

22. L'Année internationale de la jeunesse a vu la participation croissante des jeunes et des adolescents aux débats portant sur de nombreuses questions ayant trait à la gouvernance des pays. Un certain nombre d'outils de renforcement des capacités ont été mis au point pour aider les États à accroître la participation des enfants, comme le Manuel sur l'observation générale n° 12 concernant la Convention relative aux droits de l'enfant, établi par l'UNICEF et Save the Children à l'intention des responsables gouvernementaux. L'UNICEF et l'Union interparlementaire ont également élaboré, à l'intention des parlementaires, un manuel sur la participation des enfants afin de promouvoir la prise en compte des intérêts et points de vue des enfants dans les processus parlementaires.

23. La participation des enfants aux travaux des principales instances mondiales qui ont une incidence sur la vie et le bien-être des enfants et des adolescents n'a cessé de croître. Les enfants ont ainsi participé aux travaux du Groupe mondial sur la migration et de l'Instance permanente sur les questions autochtones, ainsi qu'à

l'élaboration des rapports du Secrétaire général sur les petites filles et les jeunes. L'UNICEF et les associations locales de l'Alliance of Youth ont établi, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un guide intitulé « Climate Change: Take Action Now! » destiné à soutenir les projets locaux des enfants et des jeunes, un accent spécial étant mis sur les fillettes et les adolescentes.

III. Progrès accomplis dans les quatre grands domaines du Plan d'action « Un monde digne des enfants »

A. Promouvoir une existence saine

24. En 1990, le taux de mortalité des moins de 5 ans dans les pays en développement était de 99 pour 1 000 naissances vivantes; en 2009, il n'était plus que de 66 pour 1 000 naissances vivantes. En 1990, environ 12,4 millions d'enfants mouraient avant leur cinquième anniversaire; en 2009, ce chiffre a été ramené à 8,1 millions, niveau le plus bas jamais enregistré. Le taux de diminution de la mortalité des moins de 5 ans est ainsi de 2,1 % par an, mais il faut le porter à au moins 11,6 % par an pour que soit atteint l'objectif de réduction de deux tiers de la mortalité des moins de 5 ans d'ici à 2015. Dans les pays en développement, le taux de mortalité des moins de 5 ans est, en moyenne, plus du double chez les 20 % des ménages les plus pauvres que chez les 20 % des ménages les plus aisés. De même, les enfants des zones rurales risquent davantage de mourir avant leur cinquième anniversaire que ceux vivant en zones urbaines.

25. Près de 1,5 million d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année de pneumonie, ce qui représente près d'un cinquième des décès d'enfant. La diarrhée demeure la deuxième cause de mortalité chez les moins de 5 ans, suivie par la rougeole. En 2009, 82 % des enfants de moins de 1 an dans le monde étaient vaccinés contre la rougeole. Selon les estimations, le taux mondial de couverture vaccinale pour les trois doses de vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos est passé de 74 % en 2000 à 82 % en 2009. Entre 2000 et 2008, l'amélioration de la couverture vaccinale et la possibilité de recevoir une deuxième dose de vaccin ont contribué à réduire de 78 % le nombre de décès dus à la rougeole sur le plan mondial. Par contre, les progrès demeurent plus lents en ce qui concerne la réduction de la mortalité néonatale.

26. Grâce à l'accroissement du financement de la lutte contre le paludisme et l'importance accordée à la question dans les politiques publiques, rien qu'entre 2008 et 2010, 290 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide ont été distribuées en Afrique subsaharienne, ce qui a permis de couvrir près de 80 % des besoins.

27. Depuis le démarrage de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite en 1988, 2,5 milliards d'enfants ont été vaccinés, mais la polio n'est toujours pas éradiquée et la transmission du virus se poursuit dans les quatre pays où la maladie demeure endémique (Afghanistan, Inde, Nigéria et Pakistan). Le conflit et les problèmes d'insécurité qui en résultent, ainsi que la faible couverture des services et les catastrophes naturelles ont limité les progrès en Afghanistan et au Pakistan.

28. Un tiers des décès d'enfant de moins de 5 ans dans le monde sont dus à la sous-alimentation. Bien que le pourcentage d'enfants présentant une insuffisance

pondérale dans les pays en développement soit passé de 31 % vers 1990 à 26 % vers 2008, les progrès demeurent insuffisants, voire nuls, dans beaucoup de pays. De 1995 à 2009, aucune amélioration importante n'a été constatée en Asie du Sud-Est chez les enfants des ménages les plus pauvres, alors que la prévalence de l'insuffisance pondérale a diminué de presque un tiers chez les enfants des 20 % des ménages les plus aisés. Dans les pays en développement, 40 % des enfants du quintile le plus pauvre présentent une insuffisance pondérale contre 15 % dans le quintile le plus riche. Toujours dans les pays en développement, les enfants vivant en zones rurales sont deux fois plus susceptibles de présenter une insuffisance pondérale que ceux vivant en zones urbaines et ont 50 % plus de chances de souffrir d'un retard de croissance. Au début de 2011, sur les 118 pays pour lesquels on dispose de données, seuls 58 sont en voie d'atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié le nombre d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

29. Le taux de couverture de la supplémentation en vitamine A est resté élevé dans les pays les moins avancés, 87 % des enfants ayant reçu les deux doses en 2009 – 81 % en Afrique subsaharienne et 76 % en Asie. Le taux de couverture a plus que doublé dans les pays les moins avancés, passant de 41 % en 2000 à 88 % en 2008.

30. Des progrès ont également été enregistrés dans la lutte contre les troubles dus à une carence en iode. Trente-sept pays ont atteint l'objectif d'au moins 90 % des ménages consommant du sel suffisamment iodé, soit 21 pays de plus qu'en 2002, lorsque que cet objectif avait été fixé à la session extraordinaire consacrée aux enfants. Selon des données récentes, environ 72 % des ménages des pays en développement consomment du sel iodé – environ 73 % des ménages en Asie et 61 % des ménages en Afrique subsaharienne.

31. Les progrès dans le domaine de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants ont été modestes. Dans les pays en développement, pris dans leur ensemble, le taux d'allaitement maternel exclusif n'a que légèrement augmenté, passant de 33 % en 1995 à 38 % vers 2008. Cependant, grâce à un ensemble de politiques judicieuses, de mesures législatives d'application effective et de programmes d'appui communautaire, 19 pays ont réussi à gagner 20 points de pourcentage au moins au cours des 5 à 10 dernières années.

32. En 2010, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire a davantage concentré ses travaux sur l'amélioration de l'alimentation et a aidé à la promotion du dialogue et à la consolidation des partenariats stratégiques et initiatives mondiaux. Des efforts importants ont été faits pour améliorer l'état nutritionnel des enfants et des femmes dans les pays en développement, notamment l'élaboration, avec le concours de plus de 100 organismes, d'un guide sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le Cadre d'action pour le renforcement de la nutrition.

33. Sur le plan mondial, de 1990 à 2008, le taux de mortalité maternelle n'a diminué en moyenne que d'environ 2,3 % par an, alors qu'il aurait fallu qu'il diminue de 5,5 % par an pour que soit atteint l'objectif fixé pour 2015. D'après les estimations, 358 000 décès liés à la maternité se sont produits en 2008, soit 34 % de moins par rapport à 1990, alors que l'objectif fixé est une diminution de 75 %. De 1990 à 2008, 147 pays ont réussi à réduire le taux de mortalité maternelle, 90 d'entre eux ayant même réussi à le faire baisser de 40 % ou plus. Malgré ces progrès, 99 % des décès liés à la maternité continuent de se produire dans les pays en développement, 87 % en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Les

complications de la grossesse et de l'accouchement sont l'une des principales causes de décès chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans dans le monde.

34. La santé maternelle est un autre domaine dans lequel il existe un écart très net entre riches et pauvres. Si, dans les pays développés, la quasi-totalité des naissances sont assistées par un personnel de santé qualifié, dans les pays les moins avancés, 41 % seulement des naissances urbaines le sont. Le ratio entre le quintile le plus riche et le quintile le plus pauvre est de 3 contre 1. Les disparités dans l'accès aux soins pendant la grossesse sont également frappantes dans les pays en développement, les femmes des zones urbaines ayant 1,3 fois plus de chances que les femmes des zones rurales de recevoir, au moins une fois, des soins prénatals. La faculté de choisir le moment d'avoir des enfants et le nombre d'enfants à avoir influe beaucoup sur la morbidité et la mortalité. En 2008, plus de la moitié des femmes âgées de 15 à 49 ans qui étaient mariées ou vivaient maritalement utilisaient un contraceptif. Les progrès se sont cependant ralentis de 2000 à 2008. L'Afrique subsaharienne continue d'enregistrer le taux d'utilisation de contraceptifs le plus faible (22 %), peu de progrès ayant été faits depuis 2000. Sur le plan mondial, plus de 120 millions de femmes âgées de 15 à 49 ans qui sont mariées ou vivent maritalement n'ont pas accès à des services de planification familiale.

35. À l'heure actuelle, 87 % de la population mondiale, soit 5,9 milliards de personnes à travers le monde, ont accès à une source améliorée d'eau potable, soit 1,8 milliard de personnes de plus qu'en 1990. Toutefois, il y a encore dans le monde 884 millions de personnes, presque toutes vivant dans des pays en développement, qui n'y ont pas accès. Un tiers de ces personnes vivent en Afrique subsaharienne, qui a pris beaucoup de retard dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 7. Des disparités énormes subsistent entre les régions, entre les pays et entre les zones rurales et les zones urbaines. En Afrique subsaharienne, un citoyen a 1,8 fois plus de chances qu'un rural d'avoir accès à des sources améliorées d'eau potable. Dans les pays en développement pris dans leur ensemble, 94 % de la population urbaine a accès à ces sources, contre seulement 76 % de la population rurale. Toutefois, dans les zones urbaines, l'augmentation de la couverture en eau potable suit à peine le rythme de la croissance de la population. Depuis 1990, la population urbaine dans le monde a atteint 1,09 milliard de personnes, tandis que la population urbaine sans accès à une source améliorée d'eau potable est passée de 102 millions à 140 millions de personnes.

36. Plus de 2,6 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à des toilettes à chasse d'eau ou à d'autres installations sanitaires améliorées. Bien que de 1990 à 2008, environ 1,3 milliard de personnes se soient vu donner accès à des installations sanitaires améliorées, il manquera 13 points de pourcentage pour que l'objectif relatif à l'assainissement soit atteint. À moins d'un redoublement d'efforts, l'objectif consistant à réduire la proportion de personnes sans accès à des installations sanitaires de base ne pourra pas être réalisé.

37. Depuis le lancement en 2010 d'« Assainissement et eau pour tous », un partenariat mondial entre les pays en développement, les bailleurs de fonds, les organisations multilatérales, la société civile et d'autres qui travaillent de concert pour faire de l'accès universel et viable à l'assainissement et à l'eau potable, aide au développement des programmes relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Les efforts se sont concentrés dans l'immédiat sur l'accélération des progrès dans les pays les plus en retard et les communautés les plus démunies afin de concrétiser

les objectifs. En 2010, 49 pays ont reçu une aide en matière d'assainissement, l'objectif étant d'éliminer la défécation à l'air libre grâce à des initiatives communautaires menées en fonction des besoins et de manière participative. Par ailleurs, le nombre de pays dotés d'un programme de communication national énergique visant à promouvoir le changement de comportement et le lavage des mains avec du savon est passé de 53 en 2008 à 87 en 2010.

38. La Conférence mondiale de 2010 sur l'éducation et la protection de la petite enfance a demandé qu'un engagement plus fort soit pris dans ce domaine, l'accent devant être mis sur l'équité et l'inclusion, et que la possibilité pour les jeunes enfants de recevoir des soins de qualité soit élargie grâce au renforcement des capacités des parents, des familles et des prestataires de services. Un module révisé de formation aux soins pour le développement a été élaboré par l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé et présenté au Congrès international de pédiatrie de 2010, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud).

39. Afin d'accélérer les progrès dans le domaine de la santé des femmes et des enfants, le Secrétaire général a dirigé une initiative mondiale associant tous les principaux acteurs au sein des gouvernements, de la société civile et du secteur des entreprises afin d'élaborer un plan d'action destiné à promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 4 et 5. La Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants qui en a résulté énonce les principaux domaines dans lesquels des mesures doivent être prises d'urgence pour accroître le financement, renforcer les politiques et améliorer la prestation des services. Toutes les parties concernées ont été invitées à coordonner leur action en vue d'optimiser l'incidence des interventions éprouvées au profit des populations les plus démunies.

40. En 2010, près de 300 situations de détresse humanitaire se sont produites dans près de 100 pays, touchant des millions d'enfants. Le séisme en Haïti et les inondations provoquées par la mousson au Pakistan ont eu de graves conséquences pour les collectivités et les enfants : plus de 3 millions de personnes touchées en Haïti et près de 20 millions de personnes au Pakistan. Il faut ajouter à cela les tremblements de terre au Chili, en Chine et en Indonésie; la sécheresse et la sous-alimentation généralisée au Niger et dans le Sahel; les crises prolongées en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan; et les nouveaux conflits qui ont éclaté ailleurs.

B. Offrir une éducation de qualité

41. Des progrès considérables ont été faits dans la poursuite de l'objectif du Millénaire pour le développement 2, pour ce qui est d'augmenter le taux de scolarisation, de réduire les disparités entre garçons et filles et d'élargir les possibilités d'apprentissage pour les enfants défavorisés. Toutefois, selon les estimations, 67 millions d'enfants en âge d'entrer à l'école primaire n'étaient toujours pas scolarisés en 2008, bien qu'ils soient 39 millions de moins qu'en 1999. Les projections basées sur les progrès faits récemment en matière de scolarisation donnent à penser qu'il y a des chances pour qu'au moins 72 millions d'enfants en âge d'entrer à l'école ne soient pas scolarisés en 2015. Par ailleurs, 74 millions d'enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire ne sont toujours pas scolarisés.

42. Bien que le taux de scolarisation dans le primaire ait continué d'augmenter pour atteindre 89 % dans les pays en développement, le taux net de scolarisation a

peu augmenté entre 1999 et 2008 dans plusieurs pays. Il a même chuté dans au moins 20 pays. Au niveau mondial, 42 % (28 millions) des enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés vivent dans des pays pauvres touchés par un conflit. Même dans les pays à revenu intermédiaire, on constate souvent que de grands nombres d'enfants de groupes marginalisés ne vont pas à l'école primaire. Selon une analyse des données communiquées par 42 pays en développement, les filles des 20 % des ménages les plus pauvres ont 3,5 fois plus de chances que les filles des ménages les plus aisés, et 4 fois plus de chances que les garçons des ménages les plus aisés, de ne pas être scolarisées. Une initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés a été lancée au début de 2010 en vue de traiter de manière plus systématique le problème des enfants non scolarisés. De nombreux pays sont en train d'élargir les mesures visant à surmonter les obstacles liés aux coûts qui entravent la fréquentation de l'école et le maintien à l'école, notamment la suppression des frais de scolarité ainsi que les mesures de protection sociale et les programmes d'alimentation scolaire. En 2010, 44 % des 146 pays qui ont communiqué des données avaient élaboré des politiques, mis en place des mécanismes concrets et établi des budgets adéquats pour régler la question des coûts et les autres problèmes qui entravent l'accès à l'éducation primaire.

43. En 2010, le nombre de pays qui disposent d'une politique nationale touchant la préparation à l'école a augmenté. Sur les 146 pays qui ont communiqué des données, 65 disposaient de telles politiques, contre 50 en 2008. Toujours en 2010, les politiques ont été développées et les interventions axées sur l'égalité des sexes dans l'éducation de base ont été intensifiées dans 44 pays, notamment grâce aux partenariats établis dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. Au niveau mondial, l'événement marquant a été l'adoption de la Déclaration de Dakar sur l'accélération de l'éducation des filles et l'égalité des sexes.

44. En 2010, diverses solutions ont été trouvées aux problèmes qui entravent le maintien des filles à l'école et leur passage dans l'enseignement secondaire, notamment les cours de rattrapage, les aides financières, les programmes de bourses pour les filles, la formation d'enseignants respectueux de l'égalité des sexes et l'utilisation de supports pédagogiques sans sexisme. Dans les collectivités pauvres, on a distribué du matériel d'enseignement et d'apprentissage qui favorise l'apprentissage actif, met l'accent sur l'équité et tient compte des nouveaux programmes. Pour promouvoir la scolarisation des enfants handicapés et leur maintien à l'école, de nombreux pays ont mis en place des programmes d'apprentissage accéléré adaptés à chaque âge. Quarante-sept pays ont incorporé la protection de l'environnement et les changements climatiques dans le programme d'enseignement primaire et 51 pays dans le programme d'enseignement secondaire.

45. L'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, lancée en 2002 pour aider les pays à faible revenu à offrir une éducation de base universelle gratuite et à progresser plus vite vers la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 2, a permis de lever des fonds pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux dans le domaine de l'éducation, notamment dans plusieurs États fragiles.

46. Toutefois, selon les dernières informations, les taux de scolarisation ont bien augmenté mais la qualité de l'éducation reste à être améliorée. Pour remédier à cette situation, en 2010, 79 pays (contre 43 en 2005) ont adopté des normes de qualité pour l'enseignement primaire en s'inspirant des écoles adaptées aux besoins des enfants ou

de modèles semblables. L'instauration d'un environnement d'apprentissage protecteur pour les enfants, et plus particulièrement pour les filles, est désormais un élément à part entière d'une éducation de qualité. Des programmes visant à créer des espaces sûrs et à prévenir la violence et les abus sexuels contre les enfants, ainsi que des services psychosociaux et des interventions communautaires ont été mis sur pied dans un certain nombre de pays. Les efforts visant à interdire toutes formes de violence à l'école se sont également poursuivis. En 2010, 79 pays avaient déjà élaboré une politique nationale visant à mettre fin à la pratique des châtiments corporels; 50 pays avaient mis au point, dans le secteur de l'éducation, des plans nationaux concernant les enfants touchés par le VIH/sida; et 88 pays avaient mis en place des activités d'éducation sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles, qui ont bénéficié à 4,2 millions d'élèves de plus de 20 000 écoles. En avril 2010, un appel en faveur de ce type d'activités a été lancé avec le concours de nombreux partenaires afin d'attirer davantage l'attention sur cette importante question.

47. L'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'éducation pour tous, qui est coordonnée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et à laquelle participent 64 pays et 24 organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, a axé ses travaux sur un certain nombre de questions importantes touchant les enseignants et la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous et des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'enseignement primaire.

48. Une analyse des obstacles à la mise en œuvre des programmes d'éducation a révélé les problèmes suivants : le manque de capacités des partenaires et des interlocuteurs gouvernementaux; le manque de coordination entre les ministères et entre les autorités nationales et infranationales; l'instabilité de la situation politique; le manque de souplesse en matière de financement; et la faiblesse des systèmes de surveillance et d'évaluation. Des efforts doivent être faits pour promouvoir des résultats équitables pour tous dans le cadre des plans relatifs au secteur de l'éducation, maintenir l'attention sur les enfants non scolarisés, en risque de décrochage scolaire et ne suivant aucun enseignement et faciliter le renforcement des systèmes de surveillance et d'évaluation de manière à accélérer la concrétisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 2.

49. En 2010, l'éducation a occupé une place centrale dans toutes les interventions humanitaires. En Haïti, l'UNICEF et les partenaires ont mené des interventions dans 583 écoles, qui ont bénéficié à plus d'un million d'enfants et 50 000 enseignants. Au Pakistan, plus de 400 000 enfants et 500 écoles ont reçu de l'aide en 2010. Des campagnes de rescolarisation ont également été lancées en Iraq, au Yémen et dans d'autres pays touchés par une catastrophe naturelle ou un conflit. En 2010, le module de l'éducation du Comité permanent interorganisations a été renforcé par la création de 35 groupes de travail nationaux. Les interventions humanitaires ont certes contribué à un relèvement plus rapide mais la question demeure de savoir comment les consolider afin de faciliter la reconstruction et la réforme sur le long terme des systèmes éducatifs.

C. Protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence

50. Les enfants de tous les quintiles de richesse, dans les contextes tant du développement que des situations d'urgence, que ce soit dans les pays à faible

revenu, dans les pays à revenu intermédiaire ou dans les pays industrialisés, sont exposés à différentes formes de violence, d'abus et d'exploitation dans divers milieux : à l'école, dans les institutions d'aide sociale et de justice, à la maison, sur le lieu de travail et au sein de la communauté. On dispose de plus en plus de données solides sur la protection de l'enfance, notamment sur la situation des enfants et les caractéristiques de ceux qui sont les plus exposés.

51. Près de la moitié des enfants de moins de 5 ans des pays en développement ne sont pas enregistrés à l'état civil et n'ont donc pas accès à la protection et aux services de base auxquels ils ont droit, comme les soins de santé, l'aide sociale et l'éducation. Les enfants des ménages les plus aisés ont de deux à trois fois plus de chances que ceux des ménages les plus pauvres d'être déclarés à l'état civil. Il existe un rapport entre le quintile de richesse et le mariage d'enfants : dans de nombreux pays en développement, les filles des ménages les plus pauvres ont trois fois plus de chances que celles des ménages les plus aisés d'être mariées avant 18 ans.

52. Si la pauvreté est un facteur prédictif de la vulnérabilité à certaines violations des droits de l'enfant, d'autres facteurs existent qui sont liés à la discrimination et aux normes sociales, aux attitudes et aux comportements solidement ancrés. Certaines formes de violence se retrouvent dans tous les quintiles de richesse et dans toutes les régions géographiques. Dans toutes les régions, nombreux sont les enfants qui subissent des actes de violence psychologique et des châtiments physiques quelle que soit leur situation économique. Les taux de mutilations génitales féminines varient davantage selon l'appartenance ethnique que selon n'importe quel autre variable sociodémographique. Dans 29 pays d'Afrique et dans un pays du Moyen-Orient pris ensemble, plus de 70 millions de filles et de femmes (âgées de 15 à 49 ans) ont été victimes de cette pratique.

53. Il est difficile de recueillir des données précises sur certaines questions liées à la protection des droits de l'enfant, mais les données dont on dispose révèlent un fait inquiétant : entre 500 millions et 1,5 milliard d'enfants sont victimes de violence chaque année, souvent de la main de personnes en qui ils devraient pouvoir avoir confiance. Selon les estimations de l'OIT, environ 215 millions d'enfants de moins de 18 ans dans le monde sont obligés de travailler; si les garçons sont souvent occupés à une activité économique, les filles sont presque toujours confinées à des tâches ménagères. Au moins 2 millions d'enfants vivraient en institution; et, dans 25 pays, les enfants sont recrutés de force par des groupes ou des forces armées.

54. Le renforcement général des systèmes de protection de l'enfance est resté un axe d'intervention majeur, et les états des lieux et évaluations ont permis de tirer d'importants enseignements utiles pour le traitement global des questions relatives à la protection de l'enfance. Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne les normes sociales qui sous-tendent la violence, l'exploitation et la maltraitance; les déclarations d'abandon des mutilations ou amputations génitales féminines, entre autres, en témoignent. Les solutions en matière de changement social restent difficiles à appliquer à des formes de violence plus larges, mais la base de connaissances a été développée dans ce domaine en 2010 et est utilisée pour éclairer la mise en œuvre pratique dans plusieurs pays. Environ 131 pays de programme s'emploient à renforcer les systèmes de protection sociale et judiciaire et au moins 15 pays ont entamé la création d'un inventaire exhaustif des dispositifs de protection de l'enfance. La réforme législative visant à protéger les enfants contre la violence gagne du terrain dans le monde. Vingt-neuf pays ont déjà passé une loi

interdisant toutes les formes de violence dans tous les milieux, y compris les châtiments corporels à la maison. Des réformes législatives sont actuellement en cours dans toutes les régions pour parvenir à interdire la violence sous toutes ses formes et un grand nombre de pays ont adopté de nouvelles lois pour interdire certaines formes de violence, notamment le trafic, les violences sexuelles et l'exploitation, la violence familiale et les mutilations génitales féminines.

55. L'amorce d'une réflexion sur les systèmes de protection de l'enfance peut être trouvée dans le document intitulé « Adapting a systems approach to child protection: key concepts and considerations », publié en 2010 et cautionné par l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Save the Children et le Chapin Hall de l'Université de Chicago. Ce document décrit en détail les fonctions d'un système de protection de l'enfance et propose quelques outils d'analyse et d'évaluation de base, dont certains ont été expérimentés puis mis en application au début de 2010 en Afrique subsaharienne et d'autres régions.

56. Pour renforcer un système, il est indispensable d'en dresser un état des lieux et de l'évaluer. Cela permet d'utiliser toutes les ressources disponibles, de renforcer la connexion entre toutes les composantes du système et de définir les méthodes permettant aux personnes vulnérables d'avoir accès au système et d'en bénéficier. En associant tous les acteurs compétents des structures plus ou moins formelles, l'établissement d'un état des lieux permet de dégager un consensus politique sur les objectifs du système de protection de l'enfance et sur les mesures à prendre.

57. La tendance à aligner les politiques nationales sur les normes internationales en matière de protection de remplacement, y compris celles recommandées dans les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement de 2009, va croissante, 58 pays ayant déjà adopté des politiques nationales conformes à de telles normes en 2010, contre 36 en 2005. Dans ses observations finales, le Comité des droits de l'enfant demande instamment aux pays qui lui font rapport d'envisager de s'inspirer des Lignes directrices pour mettre en place des services de protection de l'enfance. À l'échelle mondiale, un cadre d'évaluation et de contrôle de la violence armée a été élaboré; il comprend des indicateurs spécifiques aux enfants. Pour remédier aux problèmes de suivi et d'évaluation dans ce secteur au niveau mondial, un groupe de référence interorganisations pour le suivi et l'évaluation de la protection de l'enfance a été constitué avec pour tâche d'améliorer les méthodes de collecte de données et la coordination des activités dans ce domaine.

58. Dans les pays affichant de faibles taux d'enregistrement des naissances, des études et états des lieux ont servi de base pour l'élaboration de politiques et plans d'action nationaux. Le renforcement des compétences et la collaboration avec les services de santé en vue d'améliorer la prestation de services de protection sont un autre volet majeur des travaux consacrés aux systèmes de protection de l'enfance, sur lequel plusieurs pays se sont penchés en 2010. Des innovations, telles que le service des messages courts (SMS) pour l'enregistrement des naissances, ont été utilisées pour renforcer les capacités institutionnelles nécessaires à la prestation de services de protection de l'enfance.

59. En 2010, l'UNICEF et d'autres partenaires ont travaillé avec les législateurs et les responsables politiques d'au moins 99 pays en vue d'améliorer les cadres juridiques et directeurs de manière à renforcer la protection de l'enfance, et se sont efforcés d'engager une réflexion nationale sur les solutions qui permettent d'éviter les poursuites judiciaires et la privation de liberté, l'objectif étant de faire

comprendre que ces solutions sont essentielles à la protection des droits des enfants en situation de conflit avec la loi et sont en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant. En 2010, 24 pays de programme utilisaient des procédures d'enquête et des procédures judiciaires qui tiennent compte de l'âge et du sexe des enfants, contre 17 en 2008.

60. Les normes sociales ont par ailleurs été développées sur le plan opérationnel par le biais du Programme conjoint Fonds des Nations Unies pour la population-UNICEF pour l'accélération de l'abandon des mutilations génitales féminines et des pratiques d'excision, lequel a intensifié son activité dans 15 pays en 2010. L'abandon de ces pratiques par des communautés entières et de plus en plus aux niveaux des sous-districts et des districts est un des résultats visibles. Dans le cadre de l'initiative « Ensemble pour les filles » lancée en 2009, la coopération nationale et internationale se renforce en vue d'éliminer la violence à l'encontre des enfants. L'élaboration d'une stratégie nationale destinée à mettre fin aux mariages d'enfants devrait commencer en Inde en 2011, en s'inspirant de plans d'action nationaux et des conclusions d'une étude sur les normes sociales qui a été achevée en 2010.

61. L'organisation de la journée de débat général et l'adoption en mars 2010 par le Conseil des droits de l'homme d'une résolution sur la violence sexuelle à l'encontre des enfants (voir par. 11 ci-dessus), et le rapport commun de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants et de la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants ont fourni des principes directeurs et des recommandations qui pourraient aider les pays à lutter contre la violence sexuelle et l'exploitation des enfants.

62. La Conférence mondiale sur le travail des enfants tenue à La Haye en 2010 a abouti à l'adoption de la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 qui sera utilisée pour mesurer les progrès accomplis jusqu'en 2016. Par ailleurs, dans le cadre de la quatre-vingt-dix-neuvième session de la Conférence internationale du Travail, les États membres de l'OIT ont convenu d'élaborer une convention et une recommandation sur le travail domestique.

63. Lors des interventions face aux catastrophes naturelles de grande ampleur, les directives et outils interorganisations élaborés pour les conflits mais adaptés aux catastrophes se sont révélés inadéquats. En 2010, des initiatives visant à combler ces lacunes ont été lancées, notamment l'établissement de normes interorganisations sur les espaces adaptés aux besoins des enfants, la constitution d'équipes d'intervention rapide spécialisées dans la protection de l'enfance en situation d'urgence avec des partenaires en attente et des formations à la préparation aux situations d'urgence. En tirant parti des activités de renforcement des capacités menées en 2009, on a aidé les pays à traiter la question de la violence sexuelle. Ce sera là l'un des principaux domaines d'action de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et d'autres partenaires.

64. En vertu des responsabilités prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1612 (2005), des activités ont été entreprises pour faciliter la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé dans 13 pays. Un mécanisme de surveillance et de communication de l'information basé sur la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité est en cours de mise en place. Il comprendra un ensemble d'indicateurs qui permettra d'évaluer l'action menée par

l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre la violence sexuelle et de comprendre comment il faut procéder pour instaurer des systèmes de surveillance et de communication aux niveaux national, régional et mondial. Il conviendra d'intensifier les activités de collecte et d'analyse de données sur les violations des droits de l'enfant et d'autres problèmes auxquels les enfants et les groupes les plus défavorisés sont confrontés.

65. En 2010, une aide à la réinsertion a été fournie à 28 000 enfants touchés par des conflits armés et à 11 400 garçons et filles liés à des forces et groupes armés dans 15 pays en proie à un conflit. Onze nouveaux pays ont souscrit aux Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des forces ou des groupes armés, portant le total à 95.

66. Les travaux du sous-groupe chargé de la protection de l'enfance ont renforcé la prise de conscience de la nécessité d'inclure des activités de protection de l'enfance dans les opérations d'urgence et humanitaires de grande envergure, et de traiter les questions relatives à la violence sexuelle, à la santé mentale et à l'appui psychosocial. Dix-neuf pays ont reçu une aide technique en matière de protection de l'enfance dans les situations d'urgence. On notera en particulier la convergence des programmes d'intervention d'urgence en Haïti sur les questions relatives à la protection de l'enfance, à l'eau et à l'assainissement, à la nutrition et à la santé, rendue possible par des évaluations multisectorielles de la situation des enfants placés dans des institutions et dans des espaces d'accueil conçus pour les enfants déplacés, non accompagnés ou séparés de leur famille, qui ont permis de mieux comprendre leurs besoins.

67. Dans le cadre d'un partenariat pluriannuel visant à renforcer la capacité des communautés religieuses, en particulier des mécanismes interreligieux, à protéger les enfants touchés par un conflit, l'UNICEF et Religions for Peace ont publié un guide intitulé « From commitment to action: what religious communities can do to eliminate violence against children », conformément aux recommandations formulées dans le rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299).

68. L'expérience acquise confirme la nécessité de continuer à renforcer les systèmes de protection de l'enfance et à examiner les normes sociales dans tous les contextes, notamment dans les situations de conflit ou lors des catastrophes naturelles. Il faut renforcer davantage la prise de conscience et l'échange de connaissances entre partenaires sur les approches stratégiques à appliquer pour répondre aux besoins des enfants les plus vulnérables. Des progrès ont certes été faits pour ce qui est de la surveillance et de l'évaluation ainsi que de la collecte de données sur les violations des droits des enfants, mais il reste des problèmes à résoudre. Les enquêtes sur les ménages en cours ne permettent pas de se faire une bonne idée de la situation des enfants vivant à l'extérieur d'un ménage, notamment ceux qui se trouvent dans des institutions ou des centres de détention, ceux qui sont soumis aux pires formes de travail des enfants et ceux qui vivent dans la rue. Il est indispensable d'approfondir les connaissances sur les enfants des groupes les plus vulnérables et marginalisés, notamment sur les enfants sans famille, pour faire en sorte que les interventions aient une incidence bénéfique et servent au mieux les intérêts des enfants.

D. Lutte contre le VIH/sida

69. En 2009, environ 33,3 millions de personnes vivaient avec le VIH, soit 27 % de plus qu'en 1999. Cinq millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivaient avec le VIH en 2009, ce qui représente 41 % des nouveaux cas d'infection par le VIH chez les personnes âgées de plus de 14 ans enregistrés dans la même année. L'Afrique subsaharienne demeure la région la plus touchée, puisque c'est là que vivent 68 % de l'ensemble des personnes séropositives et que sont enregistrés 72 % des décès liés au sida. Environ 890 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans ont été infectés par le VIH en 2009, soit près de 2 500 jeunes par jour, 75 % de ces nouveaux cas d'infection étant enregistrés en Afrique subsaharienne. L'épidémie touche particulièrement les femmes et les filles. Sur le plan mondial, 60 % des jeunes vivant avec le VIH sont des jeunes femmes; en Afrique subsaharienne, ce chiffre monte jusqu'à 72 %. À âge égal, en Afrique subsaharienne, le risque de vivre avec le VIH est bien supérieur chez les adolescentes et les jeunes femmes que chez les hommes. Le nombre de personnes bénéficiant d'un traitement antirétroviral ayant été multiplié par 13 entre 2004 et 2009, le nombre de décès dus au sida a diminué de 19 % au cours de la même période. L'épidémie continue néanmoins de faire de nombreuses victimes. De 2005 à 2009, le nombre d'orphelins du sida est passé de 14,6 millions à 16,6 millions.

70. Le recours régulier aux services de dépistage volontaire et de conseils est le point de départ de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. La proportion de femmes enceintes soumises à un dépistage du VIH dans les pays à revenu faible ou intermédiaire est passée de 7 % en 2005 à 26 % en 2009. À la fin de 2009, 27 pays à revenu faible ou intermédiaire avaient déjà atteint l'objectif fixé par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session extraordinaire (voir résolution S-27/2), à savoir donner à 80 % des femmes enceintes l'accès à des services de dépistage et de conseils avant la fin de 2010. En 2009, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, 53 % des femmes enceintes séropositives recevaient un traitement antirétroviral destiné à prévenir la transmission mère-enfant, contre 45 % en 2008. En Afrique subsaharienne, cette proportion est passée de 45 % en 2008 à 53 % en 2009. Environ un tiers des enfants nés de mères séropositives reçoivent un traitement antirétroviral destiné à prévenir la transmission mère-enfant; le taux de couverture n'a que légèrement augmenté dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, passant de 32 % en 2008 à 35 % en 2009. Pour atteindre l'objectif d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, il faut redoubler d'efforts pour généraliser le dépistage et porter le taux de couverture du traitement antirétroviral à 95 % au moins.

71. En général, le taux de couverture du traitement est nettement plus faible chez les enfants (28 %) que chez les adultes (37 %). Conformément aux nouvelles lignes directrices, en 2010, davantage d'enfants séropositifs, y compris ceux de moins de 2 ans, ont eu la possibilité de commencer un traitement antirétroviral. Toutefois, de nouvelles données révèlent que ce potentiel est demeuré largement non concrétisé. En 2009, il y avait 2,5 millions d'enfants de moins de 15 ans qui vivaient avec le VIH. Bien que dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, le nombre d'enfants recevant un traitement antirétroviral soit passé de 275 300 en 2008 à 356 400 en 2009, ce dernier chiffre ne représente que 28 % du 1,27 million d'enfants qui a besoin de ce traitement, d'après les nouvelles directives. Toutefois, la disparité entre les adultes et les enfants est en réalité beaucoup plus grande, étant donné qu'environ 50 % des enfants infectés par le VIH qui ne reçoivent aucun traitement décèdent avant leur

deuxième anniversaire. Une multitude de formules antirétrovirales pédiatriques à prix abordable sont à présent disponibles et les progrès techniques permettent aujourd'hui de déterminer rapidement le statut sérologique des nouveau-nés.

72. En 2001, environ 5,7 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivaient avec le VIH. À la fin de 2009, ce nombre avait chuté à 5 millions. Environ 890 000 nouveaux cas d'infection de jeunes âgés de 15 à 24 ans ont été enregistrés en 2009. La forte diminution de la prévalence du VIH chez les jeunes peut s'expliquer par la tendance très nette chez les jeunes à adopter des comportements et des pratiques plus sûrs, notamment le recul de l'âge des premiers rapports sexuels, la réduction du nombre de partenaires et l'usage accru du préservatif. En 2010, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a indiqué que la prévalence du VIH chez les jeunes a baissé de plus de 25 % dans 22 pays d'Afrique subsaharienne entre 2001 et 2008. Dans la plupart des régions du monde, le nombre de nouveaux cas d'infection par le VIH continue de diminuer ou est en train de se stabiliser. Environ 80 % des cas d'infection de jeunes enregistrés au niveau mondial sont concentrés dans 20 pays répartis dans plusieurs régions du monde et présentant des contextes épidémiques variés. Les jeunes femmes continuent de payer le plus lourd tribut à l'infection, et dans beaucoup de pays, c'est avant 25 ans que les femmes sont le plus exposées au risque d'infection. D'après les données dont on dispose, la proportion des jeunes ayant une connaissance approfondie du VIH est bien en deçà de l'objectif des 95 % fixé pour 2010 par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session extraordinaire, et il existe des différences entre les régions et entre les pays. Depuis 2000, le taux d'usage du préservatif a augmenté de 10 points de pourcentage au moins chez les jeunes hommes dans 11 des 17 pays sur lesquels on dispose de données et chez les jeunes femmes dans 11 des 22 pays sur lesquels on dispose de données. Pour réduire l'infection par le VIH chez les jeunes, il faut redoubler d'efforts pour approfondir la connaissance du VIH chez les jeunes, à l'école et ailleurs, accroître le nombre de jeunes qui indiquent avoir utilisé un préservatif lors des rapports sexuels, et généraliser l'utilisation des services de dépistage du VIH et de conseils chez les jeunes.

73. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont fait d'importants progrès dans la réalisation de la parité de scolarisation entre orphelins et non-orphelins âgés de 10 à 14 ans. Dans 27 des 31 pays d'Afrique subsaharienne qui ont communiqué au moins deux ensembles de données, la scolarisation des enfants ayant perdu un de leurs parents ou les deux s'est améliorée. Malgré ces résultats impressionnants, la faible couverture des services d'aide aux ménages élevant des orphelins et des enfants vulnérables continue de susciter des préoccupations. Dans les 25 pays où des enquêtes sur les ménages avaient été effectuées entre 2005 et 2009, 11 % en moyenne des ménages recevaient de l'aide extérieure. En dépit du grand nombre d'enfants dans le besoin, les mesures en faveur des orphelins et des enfants vulnérables demeurent de petite ampleur et fragmentées et ne sont pas reliées aux efforts plus importants en matière de prévention et de traitement des enfants touchés par le sida. Jusqu'à présent, on a toujours considéré les enfants touchés par le sida comme des orphelins; or, les enfants les plus vulnérables, y compris ceux vivant à l'extérieur d'un ménage, ne sont pas nécessairement orphelins. L'établissement d'autres indicateurs multidimensionnels de la vulnérabilité, qui décrivent non seulement la mesure dans laquelle les enfants sont touchés par le sida mais aussi la vulnérabilité due à la pauvreté, suscite de plus en plus d'intérêt.

74. Il faudra continuer de se préoccuper du sort des enfants dont les parents sont morts du sida longtemps après que les taux de nouvelles infections aient baissé. La prise en charge des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH devrait faire partie d'un cycle d'interventions qui établit des liens entre, d'une part, la prise en charge et, de l'autre, la prévention primaire et l'accès au traitement pour les jeunes vivant avec le VIH. Il est indispensable d'investir dans les programmes de protection sociale et de protection des droits des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH afin que les politiques donnent des résultats plus équitables. Ces programmes devraient permettre non seulement de réduire la vulnérabilité économique des enfants ayant perdu leurs parents ou vivant avec des parents malades, mais également de protéger les enfants et de réduire leur vulnérabilité à l'infection par le VIH, comme on a pu observer avec le maintien des adolescentes à l'école. Des incitations financières bien conçues peuvent encourager l'observance du traitement et favoriser l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. C'est là une des nombreuses interventions portant expressément sur le sida qui peuvent améliorer l'état de santé et les conditions de vie des familles élevant des enfants, quelle que soit la cause de leur vulnérabilité.

IV. La voie à suivre

75. Bien que des progrès considérables aient été observés concernant plusieurs indicateurs relatifs aux enfants durant les quelque 10 années qui se sont écoulées depuis la convocation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, les disparités se sont creusées ou sont restées inchangées dans de nombreux pays et entre les régions. Une approche axée sur l'équité, qui suppose la concentration des efforts sur les enfants et les familles les plus vulnérables et défavorisés, serait le moyen le plus rapide et le plus économique de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Une telle approche permettra également de faire des progrès soutenus et d'offrir aux enfants des communautés pauvres et défavorisées un avenir qui soit à la hauteur des engagements pris envers tous les enfants dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés à l'issue de la session extraordinaire, lesquels ont été réaffirmés à la séance plénière commémorative de haut niveau sur les suites données à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, tenue en décembre 2007. Les stratégies axées sur l'équité permettront d'améliorer la prestation et l'utilisation de services sociaux et de réduire les obstacles dus à des facteurs tels que l'emplacement géographique, la pauvreté de revenu, le manque d'informations et la discrimination sociale.

76. La Réunion plénière de haut niveau de 2010 de l'Assemblée générale consacrée aux objectifs du Millénaire et la résolution 65/1 intitulée « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » ont donné une nouvelle impulsion à la volonté de réaliser les aspirations des enfants et des familles du monde entier. Les États Membres pourront envisager la mise en œuvre de nouvelles initiatives aux niveaux national, régional et mondial, notamment à la faveur d'une séance commémorative de haut niveau de l'Assemblée générale en 2012, comme un mécanisme permettant d'évaluer les progrès accomplis, en particulier en ce qui concerne les enfants les plus défavorisés, et de trouver un nouveau souffle pour rendre le monde digne des enfants d'ici à 2015.